

ILE MAURICE – CETTE PAR LA MARINE MARCHANDE EN 1822

L'Etat, après quelques essais, ne pouvant assurer des liaisons postales avec ses colonies et l'outremer (il faut attendre 1835) légifère pour régulariser les communications épistolaires entre la métropole et l'outremer. En 1791, les règles sont édictées: tout capitaine de vaisseau marchand a l'obligation d'accepter tout courrier qui lui est remis au port d'embarquement et de le remettre au bureau de poste du port de débarquement où il rentre dans le service postal normal. Pour ce service le capitaine du bateau perçoit un dédommagement de 1 décime par lettre qui lui est versé par le receveur des Postes du bureau de débarquement, c'est le décime de mer ou taxe de mer. Si il existe un bureau de poste dans le port d'embarquement, ce dernier lui remet un coffret celé qui sera remis et ouvert par le bureau de débarquement. Le capitaine doit également accepter les missives qui lui sont directement confiées.



Lettre d'un négociant de Port Louis sur l'île Maurice du 10 août 1822 pour le Havre. Dans le texte, l'expéditeur précise qu'il profite du départ imminent pour Marseille d'un bateau de commerce en rade pour écrire la lettre et la confier au capitaine du bateau. Le voyage à la voile entre Port Louis et Marseille est de l'ordre de 45 jours. En arrivant sur les côtes françaises le bateau fait escale à Cette et le courrier est alors confié au bureau de Poste de Cette qui verse le décime de mer au capitaine, appose son rare cachet « COLONIES PAR / CETTE » et met la lettre dans la dépêche pour Paris, le Bureau Central de Paris ayant la charge des courriers maritimes pour les destinations sur le territoire national autres que celles des ports de débarquement. Le bureau de Paris inscrit le port du par le destinataire. Une erreur de taxation (9 décimes) est corrigée par le contrôleur qui inscrit le port dû de 11 décimes (10 décimes de port pour Marseille – Le Havre + 1 décime de mer) qui seront réglés par le destinataire. Le bureau Central de Paris utilise l'encre bleue, seul bureau utilisant normalement et officiellement l'encre bleue.